



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement secondaire

Question écrite n° 5793

Texte de la question

M Jean-Marc Ayrault attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les inequites entre academies en matiere de repartition des postes d'enseignants dans l'enseignement du second cycle secondaire. Il souhaiterait savoir si un bilan precis a ete etabli a cet egard ou tenant compte notamment des evolutions d'effectifs d'eleves realises a court terme. Il souhaiterait connaitre les moyens qu'il compte mettre en oeuvre pour assurer la transparence sur les moyens mis en oeuvre dans chaque academie et pour permettre de repondre a la sous-dotation dont souffrent certaines regions a faible scolarisation.

Texte de la réponse

Reponse. - La reduction des disparites academiques est precisement l'un des objectifs majeurs que se fixe l'administration centrale lors de la repartition des moyens dans le cadre de la preparation de la rentree scolaire. Pour la rentree 1989, la methode de repartition des dotations globalisees, portant sur 3 530 emplois et 7 000 heures supplementaires pour les trois niveaux d'enseignement (colleges, lycees, lycees professionnels), entre les academies a ainsi comporte trois phases : l'etablissement d'un bilan interacademique global permettant de comparer les situations academiques de l'annee scolaire 1988-1989 ; l'evaluation des besoins horaires previsionnels pour l'annee scolaire 1989-1990, d'apres les previsions d'effectifs fournies par les recteurs ; une modulation des dotations evaluees au vu des besoins precites, pour tenir compte des situations relatives etablies dans le bilan interacademique. Dans cette troisieme phase, sur les heures d'abord reparties entre toutes les academies d'apres l'accueil des effectifs, les dotations devolues aux academies excedentaires ont ete minee d'un certain volume d'heures pour augmenter les dotations attribuees aux academies deficitaires. Une seconde repartition a ete effectuee par l'administration centrale, compte tenu des 1 000 emplois s'ajoutant a ceux du budget 1989 (autorisation de recrutement en surnombre). Celle-ci a ete conduite, pour l'essentiel, selon la meme methode de reequilibrage appliquee lors de la premiere repartition. Le detail de ces travaux a ete communique a toutes les academies dans le cadre de la necessaire transparence qui doit regir les relations entre l'administration centrale et les autorites deconcentrees du ministere.

Données clés

Auteur : [M. Ayrault Jean-Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5793

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3387